



n° 24/13/pdt

Le Président,

Vu le code de justice administrative, et notamment son article R.222-13 ;

### DECIDE

Article 1 : Sont désignés pour statuer selon la procédure prévue par les dispositions de l'article R.222-13 du code de justice administrative, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 :

Premier vice-président : Yann Livenais

Vice-Présidents :  
Marc Paganel  
Benoît Chevaldonnet  
Jean-Michel Riou  
Anne-Marie Leguin-Lecommandoux  
Olivier Lemaire  
Jeannette Féménia  
Xavier Fabre  
Jimmy Robbe  
Sylvie Stefanczyk

Premiers conseillers :  
Dominique Babski  
Jacques Krawczyk  
Xavier Larue  
Sylvie Guyard  
Olivier Huguen  
Pierre Christian  
Sophie Bergerat  
Pierre Even  
Elise Grard  
Laëtitia Allart  
Fabienne Bonhomme  
Vincent Fougères  
Guillaume Caustier  
Marion Varenne  
Laure Dang  
Léa-Jeanne Lançon  
Julien Borget  
Thomas Bourgau  
Anne-Laure Monteil  
Céline Courtois  
Marjorie Bruneau  
Clémence Piou  
Quentin Liénard  
Christelle Michel  
Marke Leclere

Conseiller : Julien Horn

Article 2 : La présente décision sera affichée dans les locaux du tribunal administratif et publiée sur le site internet de la juridiction.

Lille, le 2 mai 2024



Eric KOLBERT